

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 909

présenté par
M. Cherpion et M. Viry

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 55, substituer aux mots :

« et interprofessionnel »,

les mots :

« , interprofessionnel et multiprofessionnel »

EXPOSÉ SOMMAIRE

⇕ s'agit d'intégrer le niveau multiprofessionnel au sein du collège de représentants des organisations syndicales.